Festival du Fantastique de Béziers 2027

Partie 1 : Le Festival du Fantastique de Béziers, qu'est-ce que c'est ?

Le « Festival du Fantastique de Béziers » est un événement culturel consacré au fantastique dans les arts, notamment au cinéma et à la littérature. Le projet est né sous l'impulsion de l'équipe de l'IUT de Béziers, et plus particulièrement du département Métiers du Multimédia et de l'Internet.

- La première édition a eu lieu du 3 au 5 mai 2019 et s'intitulait « Week-end du fantastique ». Elle était placée sous la thématique « Rêves et Cauchemars » et présidée par le réalisateur français Romain Basset.
- La deuxième édition s'est déroulée le 10 octobre 2020. Sa thématique était « En eau profonde » et elle était présidée par l'écrivain français Emmanuel Quentin.
- La troisième édition s'est déroulée du lundi 7 au dimanche 13 juin 2021. Sa thématique était « Créatures de la nuit » et elle était présidée par l'auteur italien de bandes dessinées Enrico Marini.
- La quatrième édition s'est déroulée du vendredi 7 au dimanche 9 octobre 2022. Sa thématique était « Possession » et elle était présidée par le spécialiste français des effets spéciaux Romain Houlès.
- La cinquième édition s'est déroulée les vendredi 6 et samedi 7 octobre 2023. Sa thématique était « Légendes » et elle était présidée par l'écrivaine québécoise Ariane Gélinas.
- La sixième édition s'est déroulée les vendredi 4 et samedi 5 octobre 2024. Sa thématique était « Métamorphoses » et elle était présidée par l'auteur de bandes dessinées et illustrateur québécois Christian Quesnel.

Après deux années de pause, le festival revient sous une forme allégée. Pour cette édition 2027, seul le concours de nouvelles est maintenu. Le festival se déroulera les vendredi 1er et samedi 2 octobre 2027. L'écrivain français Fabien Cerutti présidera cette nouvelle édition, dont la thématique sera « Étranges Cités ».

Pour l'édition 2027, la remise des prix aura lieu le vendredi 1er octobre 2027.

Les nouvelles finalistes seront publiées dans un recueil au format papier. Chaque nouvelle figurant dans ce recueil sera accompagnée d'une illustration originale. Le recueil sera proposé à la vente au prix unique de cinq euros (5 €).

Les nouvelles demi-finalistes et finalistes seront également publiées dans un recueil au format numérique, accessible sur le site Internet du festival. Contrairement à la version papier, ce recueil numérique ne comportera pas d’illustrations.

Partie 2 : Le règlement du concours de nouvelles

Article 1 : Genre et thématique

Les organisateurs imposent que l'intégralité des nouvelles soumises respecte la définition du fantastique proposée par Jean-Claude Romer[1].

Les nouvelles présentées doivent appartenir au genre fantastique, à l'exclusion de variantes telles que l'heroic fantasy ou la science-fiction.

Les participants garantissent à l'organisateur l'originalité de leur récit dans la catégorie « Nouvelle ». Pour l'édition 2027, le genre fantastique devra s'articuler autour de la thématique imposée : « Étranges Cités ».

Article 2 : Compétition

La compétition est réservée aux nouvelles inédites et non publiées. Les nouvelles soumises devront avoir été rédigées avant leur date de dépôt, fixée au 1er mars 2027, 23h59 heure française.

Article 3 : Limite d'âge

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 14 ans à la date de la remise des prix (vendredi 1er octobre 2027).

Article 4 : Dépôt des nouvelles

La date limite de dépôt des nouvelles est fixée au 1er mars 2027.

Les nouvelles devront impérativement être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : festival.fantastique.beziers@gmail.com

Le message devra respecter les consignes suivantes :

- **Objet du courriel :** « [FFB-2027] Soumission d'une nouvelle ».
- **Corps du courriel :** les informations suivantes devront obligatoirement figurer dans le message :
  - Le nom et prénom de l'auteur
  - Une adresse postale permettant de transmettre à l'auteur, le cas échéant, les récompenses gagnées;
  - La date de naissance de l'auteur ;
  - Un numéro de téléphone permettant de contacter directement l'auteur.
- **Pièces jointes :** les deux documents suivants devront être fournis :
  - Une photographie de l'auteur, utilisée uniquement dans le cadre de la remise des prix ;
  - La nouvelle au format PDF.

Un auteur pourra soumettre jusqu'à **deux** nouvelles différentes au concours. Un courriel **distinct** devra être envoyé pour chaque nouvelle soumise.

Article 5 : Notification aux auteurs

Les auteurs recevront une notification concernant la sélection de leur nouvelle au plus tard le 30 juin 2027.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera constitué de représentants de l'Éducation nationale et de professionnels du secteur de l'édition (auteurs, éditeurs, etc.).

Si nécessaire, le jury pourra être organisé en plusieurs sous-jurys, chacun étant présidé par le président du festival, Fabien Cerutti.

La composition complète du jury sera publiée au plus tard le 31 mars 2027 sur le site Internet du festival : https://festival-fantastique.fr/.

Article 6.1 : Évaluation

Le jury évaluera les nouvelles selon les critères suivants afin de désigner les lauréats :

- La qualité du contenu des nouvelles, notamment au regard du genre et de la thématique imposés ;
- La qualité de la réalisation technique ;
- L'originalité des nouvelles.

Le jury est souverain et ses décisions sont irrévocables. Il n'est pas tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ni contestation des résultats ne sera admise.

Article 7 : Contraintes techniques pour la soumission des nouvelles

Libre à vous de créer une nouvelle originale et inédite autour du fantastique et de la thématique de l'édition 2027 : « Étranges Cités ».

Pour rappel, voici une définition de la nouvelle :

« La nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et de fausses pistes, favorise le suspense et la dramatisation, et se termine par une chute originale et déroutante, tout en respectant la cohérence du récit. »

Une nouvelle devra comporter au minimum 6 750 caractères et au maximum 15 000 caractères, espaces et signes de ponctuation compris.

Le document devra être au format A4. Les polices de caractères autorisées seront Arial ou Times New Roman, avec une taille de 12 points.

La nouvelle devra être transmise sous format numérique PDF, par courrier électronique.

Article 8 : Utilisation de l'Intelligence Artificielle

Les nouvelles devront être écrites sans avoir recours à des outils relevant du domaine de l'Intelligence Artificielle. Des outils d'anti-plagiat et de détection de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle seront appliqués sur chaque nouvelle. Une nouvelle suspectée de plagiat ou d'avoir été écrite avec des outils relevant du domaine de l'Intelligence Artificielle sera exclue du concours.

Article 9 : Récompenses

Les prix remis aux auteurs des nouvelles classées aux première, deuxième et troisième places sont les suivants :

- Un diplôme gaufré ;
- Un exemplaire du recueil des nouvelles au format papier ;
- Des objets promotionnels du festival (*goodies*).

Article 9.1 : Prix de la meilleure nouvelle

En complément des récompenses mentionnées précédemment, l'auteur de la meilleure nouvelle recevra, soit lors de la cérémonie de remise des prix, soit par voie postale :

- Un trophée original créé spécialement pour l'édition 2027 ;
- Un prix de cinq cents euros (500 €), versé par chèque ou par virement bancaire.

Article 9.2 : Prix des collégiens et des lycéens

Un jury composé de collégiens et de lycéens issus des établissements scolaires de l'agglomération Béziers-Méditerranée, notamment des élèves participant à la cordée de la réussite « La Fantastique Cordée », décernera également un prix.

Les collégiens et les lycéens auront pour mission de départager les nouvelles finalistes sélectionnées par le jury officiel.

Les prix décernés par les collégiens et les lycéens seront remis lors de la cérémonie officielle de remise des prix, le vendredi 1er octobre 2027.

Article 10 : Publications et droits

Les auteurs des nouvelles sélectionnées par le jury autorisent les organisateurs du « Festival du Fantastique de Béziers » à utiliser leurs nom et prénom dans la liste des lauréats. Cette liste pourra faire l'objet de publications dans le cadre de la communication officielle des organisateurs et, le cas échéant, dans la presse.

En contrepartie de leur participation au concours, les auteurs des nouvelles sélectionnées comme demi-finalistes ou finalistes autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire et à représenter leurs œuvres dans les conditions définies ci-dessous.

Cette autorisation concerne notamment :

- L'utilisation non commerciale des nouvelles demi-finalistes et finalistes, réunies dans un recueil numérique au format EPUB, mis gratuitement à disposition sur le site Internet du festival ;
- L'utilisation commerciale des nouvelles finalistes, réunies dans un recueil au format papier vendu au prix unitaire de cinq euros (5 €).

Les autorisations sont accordées pour une durée de un an (1 an) à compter de la date de dépôt de chaque nouvelle.

Article 10.1 : Droits d'auteur

ALINÉA 1 – Autorisation de reproduction et de représentation

Dans le cadre exclusif du Festival du Fantastique de Béziers, l'auteur autorise gracieusement l'équipe organisatrice à reproduire et à représenter sa nouvelle.

Seules les nouvelles sélectionnées comme demi-finalistes ou finalistes sont concernées par cette autorisation.

Le droit de reproduction comprend :

- Le droit de reproduire ou de faire reproduire la nouvelle par tous les moyens techniques actuellement connus ou à venir (notamment l'enregistrement audio et l'impression), sur différents supports, y compris magnétiques, numériques et électroniques, et dans tous les formats ;
- Le droit d'effectuer tout acte de reproduction nécessaire à la diffusion de la nouvelle, notamment son téléchargement, son stockage ou toute fixation temporaire impliquée par sa transmission numérique et sa mise à disposition sur Internet.

Le droit de représentation comprend :

- Le droit de présenter publiquement tout ou partie de la nouvelle, notamment lors de la cérémonie de remise des prix ;
- Le droit de répertorier, de classer et d'identifier la nouvelle dans une base de données ;
- Le droit de diffuser ou de faire diffuser des extraits de la nouvelle sur les réseaux sociaux ou sur le site Internet du festival.

ALINÉA 2 – Durée et étendue de l'autorisation

Ces autorisations sont accordées pour les seuls besoins du festival et pour une durée de un an (1 an) à compter de la date de dépôt de la nouvelle.

Seules les nouvelles sélectionnées par le jury comme demi-finalistes ou finalistes sont concernées.

L'équipe organisatrice du festival se réserve le droit de recontacter les anciens participants afin de leur proposer de prolonger cette autorisation.

Aucune autre utilisation des droits concernés, quelle qu'en soit la nature, ne pourra être effectuée par le Festival du Fantastique de Béziers sans l'autorisation préalable de l'auteur.

ALINÉA 3 – Publication des nouvelles finalistes

Les auteurs dont les nouvelles sont sélectionnées comme finalistes s'engagent à autoriser leur publication dans le recueil papier du Festival du Fantastique de Béziers.

Les nouvelles finalistes seront réunies dans un recueil vendu au prix unique de cinq euros (5 €). Ce tarif correspond au coût de fabrication du recueil. Les organisateurs ne réalisent donc pas de bénéfice sur sa vente et ne peuvent, à ce titre, reverser de rémunération aux auteurs.

Un auteur qui refuserait d'autoriser cette publication ne pourrait pas voir sa nouvelle figurer dans le recueil imprimé. La nouvelle concernée serait alors immédiatement retirée de la liste des finalistes du concours.

Toutes les nouvelles sélectionnées en demi-finale, y compris les nouvelles finalistes, seront également publiées dans un recueil numérique mis gratuitement à disposition sur le site Internet du festival.

L'auteur reste libre d'exploiter sa nouvelle pour d'autres usages, y compris commerciaux. L'autorisation accordée au festival concerne uniquement les exploitations liées à celui-ci, notamment la publication du recueil papier et du recueil numérique.

Article 10.2 : Droit à l'image

Les auteurs présents lors de la 7e édition du Festival du Fantastique de Béziers, les vendredi 1er et samedi 2 octobre 2027, autorisent la captation et la diffusion de leur image dans le cadre des actions de communication du festival, dans les conditions prévues par l'autorisation de droit à l'image applicable.

Cette disposition concerne notamment les lauréats des concours, susceptibles d'être filmés ou photographiés lors de la cérémonie de remise des prix.

Les photographies et les vidéos réalisées pourront être publiées sur le site Internet du festival, celui de l'IUT de Béziers, ceux de ses partenaires ainsi que sur les réseaux sociaux.

Article 11 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des documents transmis dans le cadre du concours.

Ils se réservent également le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le concours sans préavis, sous réserve du respect des dispositions légales applicables.

Article 12 : Respect du règlement

La participation au concours implique que chaque candidat reconnaisse avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte sans réserve l'ensemble des dispositions.

Tout manquement au présent règlement entraînera l'annulation de la candidature.

---

[1] http://www.devildead.com/dossier/21-souvenirs-de-midi-minuit-fantastique/18-Introduction